



DIRECTION GENERALE DES DOUANES



DECISION N° 195 / MI-MB/DGD/DU 23 NOV 2015

Portant création du Comité de Pilotage de l'Assistance Technique à l'Inspection Générale des Douanes, pour la mise en œuvre de sa mutation de structure de Contrôle Interne en structure d'Audit Interne.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu la loi n°64-291 du 1^{er} Août 1964 instituant le Code des Douanes ;
- Vu le Décret n°2011-222 du 07 Septembre 2011 portant Organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu le Décret n°2012-1118 du 21 Novembre 2012, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2013-506 portant attribution des membres du Gouvernement, tel que modifié par le Décret n°2013-802 du 21 Novembre 2013 ;
- Vu le Décret n°2012-287 du 16 Mars 2012, portant nomination du Colonel Major COULIBALY Issa, en qualité de Directeur Général des Douanes,

Considérant les nécessités du service ;

D E C I D E

Article 1 : Il est créé au sein de la Direction Générale des Douanes, un Comité de Pilotage à l'Inspection Générale des Douanes pour la mise en œuvre de la mutation de structure de Contrôle Interne en une Structure d'Audit Interne.

Article 2 : Le Comité de Pilotage a pour mission :

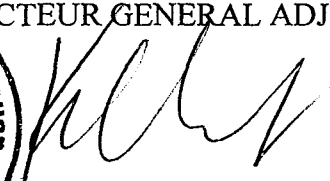
- La définition du cadrage et le suivi du projet;
- L'élaboration d'une charte;
- L'élaboration d'un guide de procédures;
- Le suivi de la mise en oeuvre des recommandations du rapport final validé par la Direction Générale.

Article 3 : Le Comité de Pilotage présidé par Monsieur Bakomba TOURE, Inspecteur Général des Douanes, comprend les agents ci-après désignés :

- THIA LABI Dominique, Chef de la Division Emissions et Recouvrements, Vice-Président ;
- GNAKO Marcelin, Chef de la Division Contrôle et Vérification, membre ;
- KOFFI MEA Ignace, Chef de Cellule du Plan d'Action et des Réformes, membre ;
- AGOBRE Roger, Assistant de l'Inspecteur Général des Douanes, Point focal, Secrétaire;
- KOUA KADJANE Charles, membre du Comité des réformes de la Direction Générale des Douanes, membre;
- AGOUA Carole, Direction de l'Informatique, membre.

Article 4 : Le Comité de Pilotage se réunit tous les mois ou selon les nécessités du Service, sur convocation de son Président.

Article 5 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

P/ LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES
Le Directeur Général Adjoint

Col. KOUASSI HACCANDY

